

Séance du lundi 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Ulrich CUVILLIER, François ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK, Émilien TAVERNIER,

Étaient représentés : Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Ulrich CUVILLIER, Arnaud BRICOUT qui donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK,

Étaient absents excusés : Geneviève DUVAUCHELLE, Jean-Philippe DE OLIVEIRA,

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Le point sur le zonage des ZAEnR est retiré de l'ordre du jour, la délibération initiale étant finalement validée par la DDTM.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Convention avec la bibliothèque départementale de la Somme

M. le Maire fait lecture de la convention proposée par la Bibliothèque départementale de la Somme afin de continuer à bénéficier de leurs services. En contrepartie, la commune s'engage à respecter les conditions de fonctionnement établies par la BDS (critères de moyens, de lieu, de créneaux d'ouverture, de prêts, de catalogage et d'entretien des collections).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de passer une la convention avec la bibliothèque départementale de la Somme et mandate le Maire pour la signature des documents afférents

2. Choix des prestataires pour la climatisation des préfabriqués de l'école

M. Thierry DAMBRIN présente les différents devis reçus pour l'amélioration et le changement des climatiseurs des préfabriqués de l'école suite aux différents dysfonctionnements de fin d'année. Les deux entreprises consultées ont conseillé le changement de celui de l'ALGECO et ont établi un devis :

- La société Bertrand Froid pour 6 925 € HT
- La société EGERO pour 7 326 € HT

La société la mieux-disante est proposée au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, de confier les travaux sur les climatiseurs à la société Bertrand Froid pour un montant global 6 925 € HT soit 8 310 € TTC.

Les contrats d'entretien des installations de la commune vont être revus. Les cahiers des charges des entreprises concernées ne nous ont toujours pas été communiqués.

3. Changement du bail pour le logement sis 4 rue de la Mairie

Suite au départ du locataire actuel et en prévision d'un nouvel occupant qui arrive le 12/09/2025, il convient de mettre à jour le bail locatif du logement sis 4 rue de la Mairie.

M. le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 700 € hors charges, le dépôt de garantie à un mois et d'adapter le loyer de septembre au prorata du nombre de jours occupés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le bail locatif comme présenté ci-dessus.

4. Choix du prestataire pour les travaux de peinture de l'école

M. Thierry DAMBRIN présente les différents devis reçus pour les travaux de peinture de l'école du côté des « grands » :

- Cathy Peinture : 14 200 € HT
- Sylvain Celers : 10 526.46 € HT
- Entreprise DINE : pas de réponse

Le choix se tourne donc vers la société Sylvain Celers qui a déjà réalisé les peintures dans l'autre école. Les travaux demandés seront réalisés à la Toussaint (1^{ère} classe) et en Février (2^e classe) : l'entreprise a donc divisé son devis en deux pour correspondre aux deux budgets communaux concernés.

Le Conseil municipal choisit, à l'unanimité, l'entreprise la mieux-disante soit la société Sylvain Celers pour un budget global de 10 526.46 € HT (soit 4 867.25 € HT – 5 840.70 € TTC en 2025 et 5 659.21 € HT – 6 791.05 € TTC en 2026) et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. Subventions aux associations

Mme. Isabelle MARECHAL présente la troisième vague de subventions pour les associations de la commune étudiée en commission le 29/08/2025.

Lors de cette commission il a été également évoqué le sondage à l'initiative de parents d'élèves qui a récolté 63 réponses en collaboration avec la municipalité. Les informations recueillies sont très riches, notamment concernant les périodes d'activités souhaitées. Parmi les retours, une demande récurrente pour un accueil de loisirs durant toutes les vacances scolaires (exception faite des vacances de Noël). Cela servira de base de réflexion pour améliorer le service périscolaire avec un coût maîtrisé pour les familles et la municipalité, la gestion du personnel, le lieu d'accueil (harmonisation avec l'utilisation des classes) et la coordination avec le service d'assistance maternelle de la commune.

En dehors du coût (rappel pour une semaine la participation de la commune est de 5 000 € en plus des frais de fonctionnement des locaux et du personnel communal pour la garderie et la cantine), se pose le problème du manque de locaux. L'école, utilisée actuellement pour les centres aérés, ne peut être mobilisée toutes les vacances (besoin d'assurer l'entretien, programmation des travaux, contrainte de déménager le matériel scolaire...).

À plus long terme et suivant la réflexion de l'aménagement d'une partie de la friche, elle pourrait offrir un espace dédié de manière permanente aux activités périscolaires.

Quatre nouveaux dossiers de demande de subventions ont été étudiés :

- L'U.S.M. (football) demande 1 000 €, la commission accepte cette subvention mais le dossier présenté étant incomplet, la décision du Conseil est reportée à une date ultérieure.
- La Compagnie A l'évidence trois petits points (théâtre) demande 1 500 €, la commission valide la demande.
- Les Herbes Folles (jardinage) demande 300 €, sachant que le budget annuel de cette association est de 400 €, la commission propose 204 € (montant de l'assurance souscrite)
- La Société de Chasse demande 350 € et la commission accepte ce montant.

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations :

- **A l'unanimité, 1 500 € pour le théâtre,**
- **A 11 voix POUR, 2 abstentions (M. DEKERVEL, M. CUVILLIER) 204 € pour les Herbes Folles**
- **A 11 voix POUR (M. DEKERVEL, président ne participe pas au vote), 350 € pour la Société de Chasse, 1 abstention (M. TAVERNIER, trésorier)**

Les associations Amitiés et Loisirs et La Taverne des Meeples n'ont pas déposé de dossiers cette année. Amitiés et Loisirs a toutefois bénéficié d'un don de lots à l'occasion du concours de pétanque du 14 juillet.

6. Informations et questions diverses

- Un logement SIP rue Solange Morel se libère, si certaines personnes sont intéressées par la reprise du bail, après avoir déposé leur dossier auprès de la SIP, vous pouvez vous faire connaître en mairie pour que le Maire puisse appuyer votre dossier.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- La demande préalable (DP) pour l'abattage des 15 arbres rue du Château et rue Alexandre Gruit a été acceptée avec la prescription d'en replanter.
- La subvention départementale pour les allées du cimetière a été accordée pour un montant de 11 498 €. L'enrobé est presque terminé, l'hydromulching sera réalisé à l'automne.
- Le 1^{er} septembre, jour de la rentrée, deux membres du personnel intervenant en restauration scolaire se sont retrouvés en arrêt maladie. Afin de ne pas fermer la cantine, M. le Maire a fait appel à M. Ulrich CUVILLIER (professionnel de la restauration) qui a préparé le repas livré par API restauration, le matin même (liaison froide) et appris les rudiments nécessaires (mise en chauffe des plats, contrôle des températures, respect des normes...) au personnel communal et à M. le Maire présent. Depuis le personnel communal et le Maire se sont organisés pour assurer la continuité des services périscolaires (cantine et garderie, ménage des locaux).
La commune recherche donc une personne ayant la certification HACCP pour assurer le remplacement en cantine (réchauffage des plats, service et plonge). Pour le bon fonctionnement de ce service, un mode d'emploi détaillé du lave-vaisselle affiché à proximité serait nécessaire. D'autre part, il est rappelé à tous les parents que le personnel communal n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants même avec une ordonnance, sans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi en concertation avec l'équipe enseignante et le personnel concerné et que celui-ci doit être clairement affiché dans les locaux concernés.

- **Quelques dates :**

- **Le 20/09/2025 : Inauguration des différents sites de la commune** (café d'accueil, visite des sites, pot de l'amitié dans la cour de l'école)
- Prochains conseils municipaux : 27 octobre 2025, 8 décembre 2025, 26 janvier 2026
- Commission « finances » : 06/02/2026
- Commission « UTD » : 01/10/2025
- Commission Communication : 12/09/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

DON DU SANG :

- **Jeudi 25 septembre 2025** de 14h00 à 18h00 au marché couvert de Villers-Bretonneux,
- **Jeudi 4 décembre 2025** de 14h00 à 18h00 au marché couvert de Villers-Bretonneux,